

Rapport du Conseil d'Administration

CHERS CAMARADES,

Vous trouverez ci-après le rapport de votre Conseil d'administration.

Depuis l'Assemblée générale de novembre dernier, la situation économique de la France ne s'est pas améliorée; les matières premières sont toujours difficiles à obtenir et le rationnement du gaz et de l'électricité s'est fait durement sentir, surtout pendant les mois d'hiver. A cela, s'est ajoutée la pénurie de combustibles, qui nous a obligé à fermer l'usine pendant quelques jours au début de janvier.

Nous avons enregistré le décès des camarades RÉMY Maurice, auxiliaire en activité; CHARRIER Henri, auxiliaire tué au bombardement de Stettin; ZILLIOX, ESLINE et DANDRY, sociétaires retraités; TROUSSEAU, auxiliaire retraité, et de M^{mes} NAEGELS, PIOGER, veuves de retraités.

Nous adressons à leur famille, en même temps que notre sympathie, l'expression de nos sincères condoléances.

L'évolution favorable des événements militaires, sous la pression des armées Alliées, a permis jusqu'à présent la libération de huit camarades prisonniers et de quatre déportés, dont NAEGELS Marceau, sociétaire, travailleur au titre de la relève.

Nous espérons que les événements vont se précipiter et que, très prochainement, tous nos camarades seront de retour dans leur famille et qu'ensuite, ils pourront reprendre leur place parmi nous.

Les camarades KEMPENEER Arsène, SALOMON René, BARD Aimé, CARRÉ Paul, CHEVEAUX Georges, DACQUAY Charles, ROUSSEL Jules, FRANÇOIS Désiré, MOYER Maurice, REYNAUD Gabriel, LECOURTOIS Maurice, DALBEIGUE Louis, SIRVEN Léon, GROJANT Georges, sociétaires, CARRÉ Charles, VIVIEN Lucien, anciens sociétaires, ont fait valoir leurs droits à la retraite; M^{me} ESLINE, M^{me} veuve ZILLIOX, ont demandé le bénéfice de la reversibilité.

Le nombre des retraités se trouve ainsi porté à 178, comprenant 98 sociétaires, 29 non-sociétaires et 51 veuves.

La Commission de l'Ecole professionnelle nous a transmis les demandes d'inscription de deux élèves, OUANG Serge et VINOT Bernard, qui ont terminé leur apprentissage au mois d'octobre dernier.

Le tour de rôle a été ouvert et nous commençons à instruire les demandes d'inscription. Elles vous seront soumises à l'Assemblée générale de novembre.

Nous vous demandons de ratifier la démission de trois sociétaires : SOUVILLE, PUEL et SIMON Jean.

A la suite d'une faute grave dans l'exercice de ses fonctions, un sociétaire nous a remis sa démission, nous n'avons pas cru devoir l'accepter; vous aurez donc à vous prononcer sur son cas.

Conformément au désir de l'Assemblée générale dernière, nous vous apporterons les conclusions au sujet de la proposition REYNAUD, laissée en suspens pour complément d'informations.

Le Conseil vous soumettra le cas de trois autres sociétaires; le premier pour insuffisance dans son travail, le deuxième pour avoir commis une faute vis-à-vis du règlement intérieur, le troisième pour absences prolongées.

Au 15 avril 1945, le nombre des sociétaires est de 344, dont 31 en vertu de l'alinéa C de l'article 9 des statuts; le personnel occupé à cette date dans la Coopérative, y compris les chantiers de province et les annexes, est de 760, auxquels il faut ajouter 8 grands malades et 29 élèves de l'Ecole professionnelle. Le personnel travaillant à domicile s'élève à 153.

Le Conseil d'administration et la Direction ont eu à faire face à des difficultés accrues du fait du prolongement d'une crise sans précédent dans l'histoire; en effet, après les quatre

années d'occupation allemande, la libération n'a pas, jusqu'à présent, apporté, au point de vue industriel, les améliorations qu'on avait un peu prématurément attendues, tous nos efforts ont tendu à rechercher les moyens propres à maintenir la plus grande activité possible à notre Coopérative.

La Direction, selon les mandats qui lui ont été confiés, a représenté l'A.O.I.P. dans les différents organismes de la profession et de la Coopération. Les œuvres sociales ont fait l'objet de toute notre attention.

Nos rapports avec la section syndicale se sont poursuivis dans la bonne harmonie, la constitution du Comité d'entreprise étant diversement interprétée entre les différents groupes qui doivent le composer, un avis a été demandé à l'Inspection divisionnaire du Travail. Ce Comité devra être constitué sitôt qu'un accord sera intervenu.

Un membre du Conseil a suivi les travaux de la Commission d'étude pour l'extension de l'associariat des auxiliaires. Vous trouverez ci-après les conclusions que cette Commission soumet à votre appréciation.

Le bureau de préparation du travail poursuit l'ouverture des nouvelles fiches de stock qui permettront de tenir un inventaire permanent en quantité et en valeur et contiendront différents renseignements dont nous avons besoin; la quantité de fiches à établir est d'environ 30.000. Il continue également la création des fiches d'information qui contiendront les indications nécessaires à la fabrication (gammes d'opération, outillage à utiliser, temps prévus, nature et poids de la matière, etc.).

La codification des dessins, qui a pour base les différents stades de la fabrication, est poursuivie à une cadence accélérée, étant donné qu'elle doit obligatoirement précéder l'établissement des fiches d'information; il y a un grand intérêt à ce que ce travail soit terminé à la fin de l'année.

Sont en cours d'étude : la réorganisation du service Achats et Réception.

D'accord avec la C.E.G.O.S., nous avons remis à un peu plus tard l'établissement du planning de fabrication, aucune réalisation utile ne pouvant être effectuée actuellement.

Afin d'accélérer la mise au point de la Comptabilité industrielle par sections homogènes, nous avons demandé à la C.E.G.O.S. de bien vouloir nous détacher un de ses ingénieurs spécialisés; il nous a déjà transmis deux plans de travail sur lesquels nous sommes d'accord et que nous avons mis à exécution. Nous ne devons rien négliger pour que ces réalisations soient terminées le plus tôt possible afin d'avoir le maximum de renseignements précis concernant la marche de notre entreprise.

Le camarade GUILLOUET nous ayant demandé à être relevé de ses fonctions de chef du B.P.T. pour des raisons d'ordre personnel, nous avons fait appel au camarade ORSONI pour le remplacer.

Nos difficultés de trésorerie nous ayant amené, au cours d'une réunion d'atelier, à compléter l'exposé déjà fait à ce sujet, plusieurs camarades ont demandé à être reçus par le Conseil d'administration. A la suite de cette entrevue, celui-ci a demandé des rapports aux chefs de service et aux chefs d'équipe. Dans ces rapports, certains points furent signalés qui ont fait l'objet de toute notre attention.

Quelques camarades, ayant constitué un groupe d'études sur le fonctionnement de l'A.O.I.P., nous ont demandé à plusieurs reprises l'utilisation de la salle du réfectoire; nous avons accepté jusqu'à présent; toutefois, le Conseil ne pourra leur donner d'autres autorisations de se réunir à l'A.O.I.P. et leur fournir les renseignements qu'ils pourraient éventuellement demander, qu'avec l'agrément de l'Assemblée générale.

Le chef de fabrication et les chefs d'atelier sont restés en contact étroit avec la Direction et les différents services. Ils se sont efforcés de répondre aux demandes du Service technique et ont satisfait au mieux, malgré les difficultés accrues, les programmes établis par les Services commerciaux.

Le travail administratif fait par la C.O.T. ne pouvant être absorbé par le B.P.T. que beaucoup plus tard, il est apparu nécessaire que celle-ci continue de s'en occuper. D'autre part, comme nous voulions que les chefs d'atelier soient dans les ateliers, nous avons été amenés à leur adjoindre une nouvelle unité, le camarade DROUIN. La C.O.T. devient donc un service de fabrication composé du chef de fabrication, auquel nous avons adjoint le camarade LACROIX, de deux chefs d'atelier qui s'occupent chacun d'un groupe d'équipes. Ces nouvelles dispositions doivent tendre à la révision des méthodes de fabrication et à accroître le rendement sans augmenter la peine des travailleurs.

Nous avons commandé les machines-outils suivantes :

- 4 machines à bobiner automatiques;
- 3 machines à bobiner les tores;
- 6 tours automatiques à décolleter Bechler;
- 2 tours Cazeneuve.

D'autre part, nous avons établi un programme d'achat de machines qui sera réalisé graduellement, au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

Notre ingénieur en chef étant complètement rétabli, a repris sa place parmi nous.

Il a apporté quelques modifications dans le service, ce qui va permettre de réaliser le programme d'études retardé du fait de la guerre.

La Section Extensible a procédé à l'établissement de nombreux devis et projets, afin de satisfaire les demandes de l'Administration. Elle s'est vue également confier l'étude de multiples sur remorques; celle-ci est terminée et la fabrication a été entreprise.

Le travail de la normalisation, la réalisation de différentes maquettes d'essais pour les besoins du contrôle, auquel sont venus s'adjoindre différents essais et mises au point pour trois grosses affaires, à savoir : multiples démontables, postes Laurent, postes de campagne, nous a mis dans l'obligation de renforcer cette section.

Un volume de travail assez important a été mené à bien par la Section Privée, de nombreuses commandes ont été réalisées.

Un travail très important est en cours dans la Section Etudes nouvellement créée. Ces études de technique pure comprennent le semi-automatique, standard BCI, auto-commutateur haute fréquence, etc.

Les sondages effectués sur les commandes en cours de matériel de multiple extensible ayant fait apparaître que les prix de revient n'étaient plus en rapport avec les prix de vente, nous avons présenté une demande de relèvement des prix à l'Administration des P.T.T. L'établissement de marchés concernant ce matériel est réservé en attendant une solution que nous espérons prochaine. D'une manière générale, les prix de vente aux P.T.T. sont insuffisants du fait du blocage des prix.

La Section Commerciale Privée reçoit un volume considérable de demandes. Deux camarades ont été affectés à cette Section pour revenir à l'effectif antérieur. Une installation téléphonique importante a été réalisée pour l'Armée américaine à Paris, et de nombreuses commandes ont été enregistrées pour la S.N.C.F. et pour le Ministère de la Guerre. Les compagnies de transport d'énergie électrique sont très intéressées par notre matériel haute fréquence et nous devons nous efforcer de leur donner satisfaction. Nous attendons très prochainement une nouvelle hausse des prix de vente pour le Privé qui, nous l'espérons, sera plus en rapport avec les prix de revient.

Le Service technique des appareils de mesures a poursuivi les études pour la mise au point de nouveaux appareils; il effectue des essais pour l'utilisation d'aimants agglomérés qui conviennent parfaitement à certains types d'appareils. La réalisation de ces aimants a été effectuée par le département de la Poudre de fer.

Le retour de captivité du second ingénieur de ce département permettra d'accélérer le rythme des études et des réalisations. La fabrication rencontre de grosses difficultés dues au manque de matières premières, principalement de la matière moulée.

Malgré les longs délais que nous sommes obligés de donner, le chiffre des commandes enregistrées est en légère augmentation sur l'année précédente. Nous devons nous attendre, nos appareils étant très demandés, à voir celui-ci augmenter rapidement dès que nous serons en mesure de donner des délais normaux. Une hausse des prix vient de paraître, qui doit ramener ceux-ci à un niveau plus en rapport avec les prix de revient.

Le camarade qui s'occupe du Service commercial des appareils de mesure étant appelé à se déplacer prochainement auprès de la clientèle, nous lui avons adjoint un camarade.

L'ingénieur du département *Gyro-Compas* a été chargé de l'étude et de la mise au point, en collaboration avec les P.T.T., d'un nouveau modèle de magnéto d'appel destiné à être monté à la place du cadran sur les nouveaux postes téléphoniques. Ce modèle a été accepté définitivement par les P.T.T., une commande de compensation nous sera adressée.

Ce service continue également l'étude de la détermination des caractéristiques et tolérances de fabrication et de réglage des éléments gyroscopiques et poursuit la mise au point de la documentation.

Nous avons fait une proposition pour la fourniture d'un gyro-compas type B et de son équipement sur le paquebot *La Marseillaise*. Nous avons en commande deux autres compas pour le *Kairouan* et le *Savoie*. La commande de la Marine nationale est en voie de terminaison. Nous espérons que la réalisation du programme de la Marine marchande, établi pour cinq ans, nous apportera des commandes intéressantes.

Le département de la *Poudre de fer* a procédé à diverses études pour l'utilisation et le moulage de la poudre, les résultats obtenus sont satisfaisants; des prototypes de noyaux pour fréquence élevée vont être soumis aux P.T.T. pour examen. Un aimant aggloméré a également été réalisé pour le Service des Mesures.

La construction du four de réduction est virtuellement terminée; les premiers essais à la pression ont nécessité quelques modifications, nous ne pouvons procéder pour le moment aux essais définitifs, par suite du manque de certaines fournitures.



Le bilan que nous vous présentons fait apparaître un chiffre d'affaires de 60 millions 784.063 fr. 98 et un bénéfice net de 3.461.742 fr. 30, dont la répartition sera effectuée conformément à l'article 32 des statuts.

Ce bilan, qui est satisfaisant au point de vue financier, fait apparaître des immobilisations croissantes que nous avons dû compenser par un appel au crédit.

La situation de notre trésorerie ne s'étant pas améliorée depuis le mois de janvier, nous avons dû, en raison de la dépréciation de la monnaie, du blocage des prix, des augmentations de salaires, des dépenses importantes qui seront nécessaires pour la reprise industrielle et le renouvellement de notre outillage, demander au Crédit Coopératif, dans le courant du mois d'avril, un emprunt à long terme. Une première tranche de sept millions vient d'être mise à notre disposition.

Nous nous efforcerons de répartir les charges dues à la période de cinq années que nous venons de traverser sur le plus grand nombre d'années possible. Nous pensons que l'Assemblée sera d'accord avec nous sur cette façon de procéder.

Notre camarade PUYBONNIEUX Paul, dont le mandat devait expirer en mai 1947, nous a envoyé sa démission de membre du Conseil d'administration pour raisons personnelles.

Notre camarade GARNICHEY Paul nous a prié de bien vouloir mettre son mandat d'administrateur, qui se terminait en mai 1946, à la disposition de cette Assemblée, son travail au B.P.T. exigeant qu'il lui consacre tout son temps.

Nos camarades LEVENES, administrateur, et RIBEYRE Edouard, président-directeur général, étant à fin de mandat, cette Assemblée aura donc à nommer quatre administrateurs. Deux pour trois ans, un pour deux ans et un pour un an.

Conformément à l'article 14 des statuts, vous aurez à ratifier la nomination du président du Conseil qui sera nommé par le Conseil d'administration au cours d'une suspension de séance.

Vous aurez à vous prononcer sur les rapports de la Commission de surveillance, du Commissaire aux comptes, de la Commission de l'Ecole d'apprentissage, ainsi que sur les deux propositions qui figurent à l'ordre du jour.

Voici, Camarades, brièvement exposée la marche de notre Association. Ce n'est que par notre volonté que nous surmonterons tous les obstacles, et les difficultés présentes ne doivent pas nous décourager; avec le concours de tous, nous sommes persuadés que nous traverserons cette période difficile.

Nous espérons que la fin de la guerre est maintenant toute proche et qu'elle apportera au pays une longue période de stabilité économique, qui permettra à l'A.O.I.P. de retrouver une marche plus normale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Nous vous informons qu'un repas sera servi dans notre réfectoire au prix de 35 francs, à ceux qui se feront inscrire avant le 20 mai 1945.

Les camarades travaillant à l'atelier donneront leur inscription à leur chef d'équipe. Chacun devra apporter son pain.

P.-S. — Les camarades inscrits devront retirer leur ticket d'accès au réfectoire en émarquant sur les feuilles de contrôle.